

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321  
Courriel : [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ  
1083<sup>ÈME</sup> RÉUNION

9 MAI 2022  
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.1083 (2022)

COMMUNIQUÉ



## COMMUNIQUÉ

**Adopté par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de sa 1083e réunion tenue le 09 mai 2022 sur la sécurité alimentaire et les conflits en Afrique, conformément au thème de l'UA pour l'année 2022 : *Renforcer la résilience en matière de nutrition sur le continent africain : accélérer le développement du capital humain et socioéconomique* :**

### Le Conseil de Paix et de Sécurité,

**Rappelant** la Décision de la Conférence [[Assembly/AU/Dec.813\(XXXV\)](#)], adoptée lors de la 35e session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine les 5 et 6 février 2022, à Addis-Abéba, qui a proclamé 2022 «Année de la nutrition et de la sécurité alimentaire» avec pour objectifs déclarés de «renforcer la résilience en matière de nutrition et de sécurité alimentaire sur le continent africain et de renforcer les systèmes agroalimentaires, les systèmes de santé et de protection sociale pour l'accélération du développement du capital humain, social et économique» ;

**Ayant à l'esprit** la Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire [[Assembly/AU/Decl.7\(II\)](#)], et le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (CAADP), adopté à Maputo en juillet 2003 ; la Déclaration d'Abuja sur les engrais pour la révolution verte de l'Afrique, adoptée lors du sommet spécial de l'UA en juin 2006 ; et la Déclaration de Malabo sur la croissance agricole accélérée et la transformation pour une prospérité partagée et des moyens de subsistance améliorés, adoptée à Malabo en juin 2014 ;

**Engagé** à réaliser l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030 pour le développement durable, qui appelle à une approche transformatrice mettant en avant une meilleure collaboration en matière de prévention et de résolution des conflits, notamment en accordant la priorité à la paix et à la sécurité afin de repositionner l'Afrique sur une voie durable de transformation et de développement ;

**Engagé également** à faire taire les armes à feu en Afrique d'ici 2030, conformément à la Décision de la Conférence [[Ext/Assembly/AU/Dec.1\(XIV\)](#)], adoptée par la 14e session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine sur la réduction des armes au silence en Afrique, dans le but de mettre fin aux guerres et aux conflits civils et d'atteindre ainsi des objectifs de développement concrets, notamment l'éradication de la faim et la création de conditions propices au développement socioéconomique ;

**Notant** les remarques d'ouverture faites par S.E. Ambassadeur Churchill Ewumbue-Monono, Représentant permanent de la République du Cameroun et président du Conseil de Paix et de Sécurité pour le mois de mai 2022 ; et l'exposé de S.E. Ambassadeure Minata Samate Cessouma, Commissaire de l'UA à la Santé, aux Affaires humanitaires et au Développement social ;

**Prenant également note** respectivement des exposés du Professeur Afeikhena Jerome, conseiller spécial du Commissaire à Agriculture, au Développement rural, à

l'Economie bleue et au Développement durable ; du Représentant du Programme alimentaire mondial (PAM) ; et de la Représentante de l'Union européenne (UE) ; **prenant en outre note** des déclarations des États membres et des Représentants des Communautés économiques régionales et des Mécanismes régionaux (CER/MR) ;

**Agissant en vertu de l'article 7 de son Protocole, le Conseil de Paix et de Sécurité :**

1. **Exprime de sérieuses inquiétudes** quant aux effets négatifs des conflits sur la sécurité alimentaire et la nutrition sur le continent, qui conduisent à la violence affectant principalement les zones rurales et leurs populations, ce qui a également un impact sur le coût de la vie, y compris l'augmentation du processus alimentaire qui exacerbe la situation déjà fragile de la paix et de la sécurité ; **souligne** à cet égard la nécessité pour les États membres de se pencher sur le lien entre l'alimentation, la paix et la sécurité ;
2. **Exprime également son inquiétude** quant à l'impact des conflits sur la sécurité alimentaire et la nutrition, en particulier les effets sur l'agriculture et les perturbations des chaînes de valeur et des systèmes alimentaires sur le continent ; dans ce contexte, **souligne** la nécessité pour les États membres de renforcer les secteurs agricoles au niveau national afin de stimuler la production agricole et de prévenir les pénuries alimentaires ;
3. **Exprime en outre ses préoccupations** quant à l'impact négatif de la pandémie de COVID-19 sur l'agriculture et les systèmes alimentaires, par le biais, entre autres, d'un accès entravé aux intrants agricoles et d'une perturbation des chaînes de valeur ; et souligne que les conflits et la pandémie de COVID-19 sapent grossièrement les gains réalisés en matière d'alimentation et de sécurité sur le continent, ainsi que les efforts visant à éliminer la faim en Afrique d'ici 2025 et à consolider une paix et un développement socioéconomique durables en Afrique ;
4. **Condamne fermement** toute forme de conditionnalité et d'obstacles à l'accès à une alimentation abordable et l'utilisation de la famine comme instrument de guerre et/ou d'accès à l'aide humanitaire ;
5. **Réitère** la responsabilité des pays d'accueil des camps de réfugiés, de collaborer avec les organes et agences internationaux pertinents dans la documentation des réfugiés afin de protéger leurs droits fondamentaux, d'éviter le détournement de l'aide humanitaire, de garantir un accès approprié à la nourriture, d'éviter leur exploitation à des fins politiques, leur militarisation et leur transformation en agents du terrorisme et de la criminalité organisée ;
6. **Prend note** des efforts continus des États membres et des CER/MR pour lutter contre l'insécurité alimentaire, vers le rétablissement d'une gouvernance efficace et inclusive et de l'ordre constitutionnel ; et **exhorte** les États membres à intensifier les actions visant à mettre en œuvre les plans directeurs de l'Afrique pour réduire la faim, tels que définis dans la Déclaration de Malabo sur la croissance agricole accélérée et la transformation pour une prospérité partagée et de meilleurs moyens de subsistance et le Programme 2030 pour le développement durable, en particulier l'Objectif de développement durable 2 (SDG2) sur la faim zéro, ainsi que les progrès de la diplomatie humanitaire en tant qu'outil de sensibilisation aux questions humanitaires ;

7. **Se félicite** de l'élaboration d'une position africaine commune visant à accélérer la mise en œuvre de la Décennie d'action pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030, dans laquelle l'Afrique a convenu collectivement de renforcer la résilience de ses systèmes alimentaires en vue de réaliser l'Agenda 2063 et les objectifs des ODD ; à cet égard, **demande** à la Commission d'apporter son soutien aux États membres afin de mettre en œuvre et de maîtriser la position commune africaine ;

8. **Demande** à la Commission d'entreprendre une étude et de proposer aux États membres une recommandation sur les stratégies visant à stimuler la production alimentaire en Afrique et la soumettre au CPS pour examen ;

9. **Demande également** à la Commission de l'UA de renforcer le lien entre l'aide humanitaire, le développement et la consolidation de la paix, en vue d'améliorer la coopération et la coordination entre les acteurs et de relever les défis que pose le lien entre l'alimentation et la sécurité ;

10. **Demande instamment** l'accélération de la mise en œuvre des initiatives, des cadres et des engagements pertinents par les États membres, le cas échéant, afin de renforcer le soutien aux efforts des pays en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets ; et **rappelle** la nécessité pour les CER/MR de partager les expériences, les leçons et les meilleures pratiques en matière de lutte contre les effets néfastes du changement climatique, ainsi que de développer des synergies plus efficaces entre les entités locales, nationales, régionales et continentales concernées, afin de garantir une meilleure coordination des efforts visant à atténuer les effets néfastes du changement climatique ;

11. **Souligne** la nécessité d'investir dans les systèmes d'alerte précoce, d'améliorer la collecte de données et les liens avec les actions précoces dans les situations de conflit, y compris le développement d'une plateforme intégrée combinant les systèmes d'alerte précoce pour la famine et les conflits violents, qui pourrait apporter des données importantes et le chaînon manquant pour évaluer plus complètement les risques de famine, de sécheresse et de conflit, tout en faisant progresser l'action humanitaire anticipée dans les situations fragiles et les situations de conflit ; **dans ce contexte, invite instamment** les États membres à investir dans des mesures préventives et d'urgence pour garantir l'accès à une alimentation sûre, continue et suffisante, notamment en établissant et en rendant opérationnelles des réserves alimentaires nationales et régionales constituées de stocks désignés et physiques ;

12. **Souligne** la nécessité d'accroître le commerce intra-africain par le biais de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) afin de libérer tout son potentiel pour contribuer à un approvisionnement alimentaire abordable, à la création d'emplois et à la croissance de marchés agroalimentaires intégrés, y compris à partir des zones excédentaires vers les zones déficitaires, stabilisant ainsi les prix alimentaires et améliorant la sécurité alimentaire ;

13. **Souligne** l'importance des partenariats et de l'action collective pour relever les défis de la sécurité alimentaire ; **à cet égard, encourage** les partenariats public-privé à améliorer les systèmes agroalimentaires, réduisant ainsi l'insécurité alimentaire et faisant progresser le développement rural ;

14. **Souligne** la nécessité d'investir dans les femmes et les jeunes et de les rendre autonomes en ce qui concerne l'accès à la nourriture et à la sécurité, leur droit d'utiliser les ressources et leur participation à la prise de décision sur la gestion des ressources naturelles ; **souligne** le besoin crucial d'investir dans des systèmes alimentaires durables en ciblant ceux qui en ont le plus besoin, tels que les petites exploitantes agricoles et les jeunes, ainsi que de renforcer le secteur agricole qui créera des emplois et améliorera l'autosuffisance ;
15. **Exprime sa gratitude** à tous les partenaires et membres de la communauté internationale qui apportent un soutien multiforme aux efforts locaux, nationaux, régionaux et continentaux pour relever le défi de l'insécurité alimentaire sur le continent et lance un appel pour qu'ils poursuivent leur assistance humanitaire aux populations des États membres touchées par les effets négatifs du changement climatique ;
16. **Souligne** la nécessité de mettre en place des moyens de subsistance fondés sur la résilience de l'agriculture afin de garantir que les systèmes agricoles et alimentaires soient productifs et sensibles aux risques pour nourrir les générations actuelles et futures, et de renforcer la résilience par des efforts de consolidation de la paix, ce qui est essentiel pour la sécurité alimentaire et la nutrition ; et demande instamment aux États membres d'investir dans l'agriculture, notamment en y consacrant au moins 10 % de leur budget national, comme le prévoit la déclaration de Malabo ;
17. **Demande** à la Commission de l'UA, en étroite collaboration avec les centres régionaux compétents en matière de changement climatique, d'agriculture et de sécurité alimentaire, d'informer régulièrement le Conseil sur ces questions ;
18. **Décide** de rester activement saisi de la question.

2022-05-09

# Communiqué of the 1083rd Meeting of the Peace and Security Council, Held on 9 May 2022, on Food Security and Conflict in Africa.

Peace and Security Council

African Union Commission

---

<https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/1682>

*Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)*